

Message du Conseil communal au Conseil général n° 136 du 21 mai 2019

OBJET : Crédit de CHF 140'000.- TTC pour l'assainissement du passage supérieur sur CJ au lieu-dit du pâturage du Droit à Glovelier

1. Considérations générales

L'accès aux parcelles agricoles N° 2045 et 2048 au lieu-dit du pâturage du Droit à Glovelier est aujourd'hui assuré uniquement depuis le chemin du Bé par un passage supérieur qui enjambe la voie ferroviaire des Chemins de fer du Jura (voir figure 1).

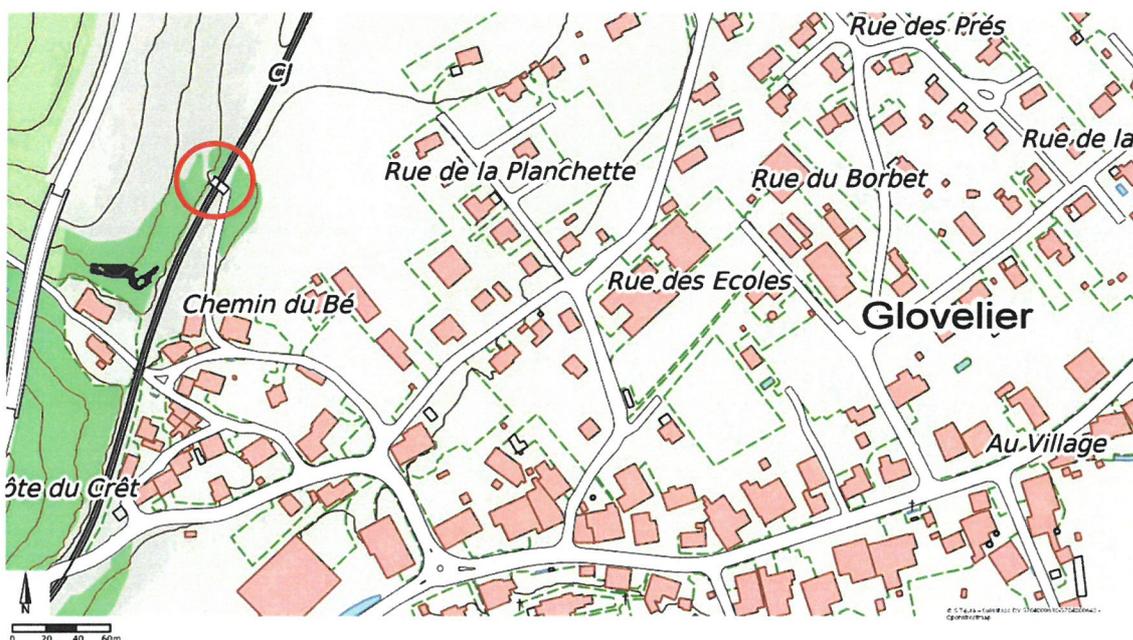


Figure 1 : Localisation de l'ouvrage

Cet ouvrage est un pont arc en maçonnerie de pierres naturelles d'une portée d'environ 5m entre la base des 2 piédroits et d'une hauteur libre sous la clef de voûte d'environ 5.6m depuis le plan de roulement CJ. La longueur totale de l'ouvrage est d'environ 12m pour une largeur libre d'environ 4m. Le gabarit sur l'ouvrage est délimité par des couvertines en pierres naturelles qui reçoivent les barrières et les structures de protection de la voie CJ contre les chutes d'objets.



Figure 2 : Vues du passage supérieur

En date du 25 avril 2014, les Chemins de fer du Jura ont informé la commune mixte de Haute-Sorne de détériorations constatées sur le passage supérieur et ont demandé que la commune, propriétaire de l'ouvrage, prenne les dispositions nécessaires à sa réhabilitation, ceci de manière à éviter tout risque sur l'exploitation ferroviaire.

Une expertise, menée en début 2015 par le bureau d'ingénieurs Buchs & Plumey SA, concluait que l'ouvrage avait passablement souffert au cours du temps. Les infiltrations d'eau, les cycles gel-dégel et le développement de la végétation ont en effet conduit à un endommagement progressif de la maçonnerie. L'expertise préconisait un assainissement de l'ouvrage de manière à préserver sa substance et supprimer le risque de chute de blocs sur la voie CJ. Ces travaux devaient se dérouler lors d'une interruption du trafic ferroviaire, planifiée initialement en été 2016.

Suite à une modification de la planification interne des CJ, les travaux préconisés n'ont pas pu être menés tels que prévus. Seuls des petits travaux de sécurisation urgents ont ainsi été entrepris en été 2016.

Les CJ ont planifié un arrêt du trafic ferroviaire du 26 juin au 5 août 2019, afin de mener d'importants travaux sur la voie en amont du passage supérieur. Durant cette période, aucun train ne circulera au droit de l'ouvrage, si bien que les conditions sont idéales pour procéder à son assainissement.

La présente demande de crédit concerne l'ensemble des travaux d'assainissement de l'ouvrage de manière à prolonger sa durée d'utilisation d'environ 40 ans et de pérenniser l'exploitation des parcelles N°2045 et 2048.

2. Considérations particulières

L'assainissement comporte les mesures d'intervention suivantes :

- Démontage des garde-corps et démolition des couvertines existantes ;
- Terrassement sur et à proximité de l'ouvrage ;
- Bétonnage de nouvelles couvertines et d'un dallage sur l'ouvrage ;
- Réalisation d'une étanchéité sur le dallage et pose d'un revêtement bitumineux ;
- Création d'une rigole dans le revêtement et raccordement à une chambre existante située à l'aval de l'ouvrage ;
- Pose d'un nouveau garde-corps ;
- Nettoyage, assainissement et jointoyage de la maçonnerie.

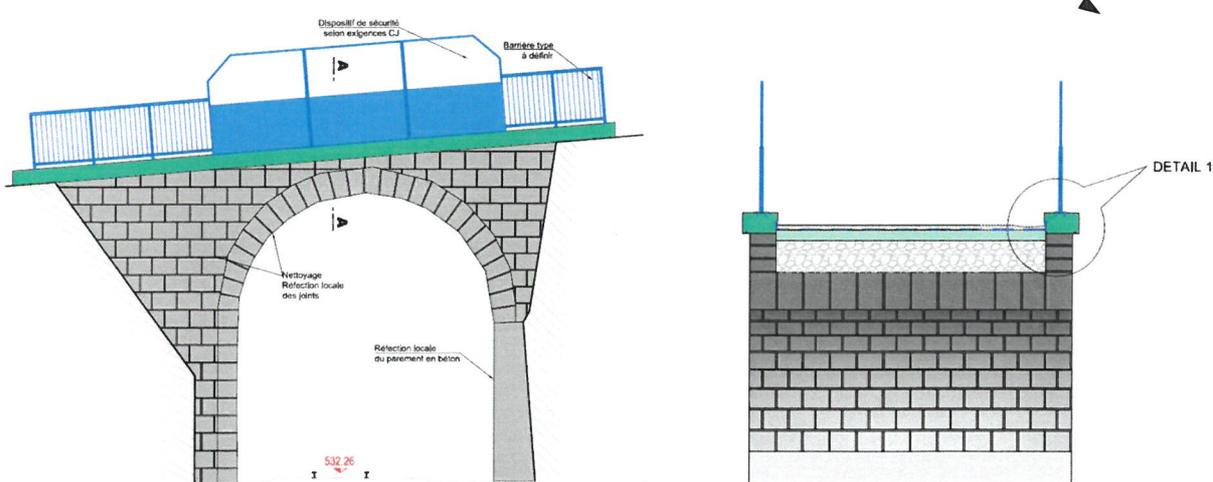


Figure 3 : Principe de réfection de l'ouvrage (figures à adapter)

3. Délai de réalisation

La réalisation est prévue en parallèle des travaux CJ, soit du 26 juin au 5 août 2019.

4. Coût des travaux

Basé sur le devis estimatif du bureau d'ingénieurs, l'estimation des coûts de réalisation se résume comme suit :

TRAVAUX	MONTANTS TTC
Installation de chantier	CHF 15'000.-
Echafaudage et protection de la ligne de contact	CHF 5'000.-
Terrassement sur l'ouvrage et préparation du support	CHF 10'000.-
Enlèvement de la barrière	CHF 2'000.-
Démolition des couvertines et des éléments existants en béton	CHF 5'000.-
Travaux de béton armé (couvertines et dallage)	CHF 20'000.-
Travaux d'étanchéité	CHF 12'000.-
Revêtements bitumineux	CHF 8'000.-
Travaux de serrurerie	CHF 10'000.-
Assainissement local de la maçonnerie, nettoyage et jointoyage	CHF 12'000.-
Prestations CJ et tiers	CHF 10'000.-
Honoraires	CHF 21'000.-
Divers et imprévus	CHF 10'000.-
TOTAL	CHF 140'000.-

5. Considérations financières

Investissement total selon programme des travaux CHF 140'000.-

La demande de crédit porte sur un montant de CHF 140'000.-

Donner compétence au Conseil communal pour gérer la réalisation et le financement du projet.

6. Financement

La dépense doit intégralement être couverte par voie d'emprunt.

Recours à l'emprunt CHF 140'000.-

7. Charges financières annuelles

Dépréciation annuelle (amort. comptable) - linéaire sur la valeur à neuf :

Génie civile – construction routière, au taux de 2.50 % de CHF 140'000.- CHF 3'500.-

Fonctionnement général

Part de l'amortissement	CHF	3'500.-		
Charge d'intérêts 2.00 % sur CHF 140'000.-	CHF	2'800.-	CHF	6'300.-

Charge financière annuelle totale **CHF 6'300.-**

8. Préavis des autorités

Le Conseil communal prévoit favorablement ce projet et recommande d'accepter ce crédit de **CHF 140'000.- TTC.**

Le Conseil général est invité à édicter l'arrêté le concernant.

Haute-Sorne, le 2 mai 2019

Au nom du Conseil communal

Le Maire


Jean-Bernard Vallat

Le Chancelier


Raphaël Messerli